



COMMISSION FEDERALE DES REGLEMENTS ET CONTENTIEUX

REUNION DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2011

ATTENTION : Le document ci-dessous permet de prendre connaissance des décisions de la Commission Fédérale des Règlements et Contentieux qui sont données pour information et ne remplace en rien la décision motivée qui est notifiée aux parties par courrier recommandé. Le Procès verbal définitif avec l'ensemble des décisions motivées étant mis en ligne ultérieurement.

APPELS

APPEL DE M. PALMER RENAUD D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE NORMANDIE - Contestation de sa non-nomination, pour la saison 2011 / 2012, en qualité d'arbitre de Ligue 3, et de sa mise à la disposition du District de l'Eure.

Décision : Infirmé

APPEL DE M. JOEL LEONARD, D'UNE DECISION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA LIGUE D'AQUITAINE DU 25.06.2011 - Contestation de la révocation de ses fonctions de Président de la Ligue d'Aquitaine.

Décision : Mise en délibéré

APPEL DE M. FREDERIC LEONARD, ARBITRE, D'UNE DECISION DE LA LIGUE D'AQUITAINE - Contestation de la sanction de non-désignation pour 3 mois qui lui a été infligée par le Comité de Direction de la Ligue.

Décision : Infirmé

APPEL DE L'A.S. EPERON D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE LA REUNION - Match du 17.07.2011 : A.S. EPERON / TAMPON F.C. (Seniors - Championnat D2 Régionale) - Résultat acquis sur le terrain (participation du joueur AHMED Ben, du TAMPON F.C., susceptible d'être suspendu).

Décision : Confirme

APPEL DU F.C. M'TSAPERRE D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 07.05.2011 : F.C. M'TSAPERRE / MIRACLE DU SUD (Seniors - Division d'Honneur) - Match perdu par pénalité par le F.C. M'TSAPERRE (situation du joueur HUMBLLOT Hervé, de M'TSAPERRE).

Décision : Infirmes et dit le résultat acquis sur le terrain

APPEL DU F.C. OUEST DE TSINGONI DE DECISIONS DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Matches des :

- 08.05.2011 : F.C. OUEST DE TSINGONI / F.C. KANI-BE
- 25.05.2011 : F.C. OUEST DE TSINGONI / ESPERANCE D'ILLONI
- 29.05.2011 : F.C. OUEST DE TSINGONI / ENFANTS DE MAYOTTE
- 02.06.2011 : ENFANT DU PORT DE LONGONI / F.C. OUEST DE TSINGONI (Seniors - Division d'Honneur Territoriale)

Matches perdus par pénalité par le F.C. OUEST DE TSINGONI (situation du joueur LABOUDHOI Halidi, de TSINGONI).

Décision : Infirmes et dit les résultats acquis sur le terrain

APPEL DU T.C.O. MAMOUDZOU D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 20.03.2011 : U.S.C. LABATTOIR / T.C.O. MAMOUDZOU - Résultat acquis sur le terrain (participation des joueurs SMAHILA Fayal, SPINU Eduard et ALI Combo, de l'U.S.C. LABATTOIR).

Décision : Confirme

APPEL DE L'A.S.D.E. KAWENI D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 26.03.2011 (non joué) : A.S.D.E. KAWENI / U.S. KAVANI (Seniors - Promotion de Ligue) - Match perdu par pénalité par l'A.S.D.E. KAWENI (indisponibilité du terrain pour cause de match d'une division supérieure).

Décision : Mise en délibéré

APPEL DE VOULVAVI SPORT D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE MAYOTTE - Match du 17.04.2011 : VOULVAVI SPORT / A.S.J.C. ALAKARABU (Seniors - Promotion de Ligue) - Match à rejouer (match arrêté à la 50^{ème} minute).

Décision : Confirme

APPEL DU C.O. TERRE-SAINTE D'UNE DECISION DE LA LIGUE DE LA REUNION - Match du 20.08.2011 : A.S. POSSESSION / C.O. TERRE-SAINTE (1/8^{ème} de Finale de la Coupe de la Réunion) - Résultat acquis sur le terrain (qualification du joueur MEDARD Willy, de l'A.S. POSSESSION).

Décision : Irrecevable

RESERVES

COUPE DE FRANCE (7^{ème} tour)

Match du 19.11.2011 : A.S. TEFANA / RED STAR F.C. 93 : Réclamation de la Fédération Tahitienne de Football sur la composition de l'équipe du RED STAR F.C. 93, qui ne comprend pas au moins 7 joueurs ayant pris part à l'une des 2 dernières rencontres officielles disputées par l'équipe première du RED STAR F.C. 93.

Décision : Irrecevable

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR

Match du 22.10.2011 : STADE MONTOIS / TARBES PYRENEES FOOTBALL : Réserves du STADE MONTOIS sur la qualification et la participation du joueur BRANCO Roberto, de TARBES, se présentant sans licence.

Décision : Non Fondées

Match du 05.11.2011 : VILLEMOMBLE SPORTS / F.C.M. AUBERVILLIERS : Réclamation du F.C.M. AUBERVILLIERS sur la qualification et la participation du joueur SYLLA Jean-Marie, de VILLEMOMBLE, qui avait l'obligation de signer un contrat de joueur Fédéral car il évoluait, saison 2010 / 2011, dans club Grec, ne devrait pas détenir une licence amateur sans mention du dernier club quitté, devait obtenir un certificat international de transfert, ainsi que son reclassement dans les rangs amateurs, et qui ne serait pas en mesure de présenter un titre de séjour valide.

Décision : Non Fondée

Match du 05.11.2011 : U.J.A. ALFORTVILLE / U.S.L. DUNKERQUE : Réserves de l'U.S.L. DUNKERQUE sur la qualification et la participation du joueur KIMBEMBE MBIZI Christel, d'ALFORTVILLE, se présentant sans licence.

Décision : Non Fondées

CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEUR 2

Match du 07.11.2011 : A.S. BEAUVAIS OISE / OLYMPIQUE GRANDE-SYNTHE : Réserves de l'OLYMPIQUE GRANDE-SYNTHE sur la participation de l'ensemble des joueurs de BEAUVAIS, susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre disputée par l'équipe supérieure de leur club.

Décision : Non Fondées

Match du 13.11.2011 : S.A. SEZANNE / ARRAS F.A. : Réserves d'ARRAS F.A. sur la qualification et la participation du joueur CHARLIER Dany, de SEZANNE, se présentant sans licence.

Décision : Non Fondées

CHAMPIONNAT NATIONAL FEMININ U 19

Match du 24.10.2010 : F.C. PARIS S.G. / F.C. VENDENHEIM : Réserves du F.C. VENDENHEIM sur la participation des joueuses LISSAK Pauline et BOULON Océane, de PARIS, qui sont de catégorie U 16 F, et dont la mention « autorisation surclassé article 73.2 » ne figure pas sur leur licence.

Décision : Non Fondées

CHAMPIONNAT DE FRANCE FUTSAL

Match du 15.10.2011 : BOYS FUTSAL LONGWY / SPORTING CLUB PARIS : Participation du joueur MOUTOUD HAJ ALI Hafid, de LONGWY

Décision : Match perdu par pénalité au BOYS FUTSAL LONGWY
